

Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2013 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2009 à 2013, relativement à un investissement que vous avez fait en 2008 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

1 Renseignements sur vous

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
----------------	--------	----------------------------

2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)				1
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)				2
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+			3
Ajoutez les montants des lignes 2 et 3.			=	4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4				5
Revenu total servant à calculer la déduction				=

3 Déduction relative au RIC utilisée en 2013

Partie inutilisée des déductions au début de 2013

Important : Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.32 de 2012.

Partie relative à 2008 (ligne 31, colonne C)				20
Partie relative à 2009 (ligne 32, colonne C)	+			21
Partie relative à 2010 (ligne 33, colonne C)	+			22
Partie relative à 2011 (ligne 34, colonne C)	+			23
Partie relative à 2012 (ligne 35, colonne C)	+			24
Ajoutez les montants des lignes 20 à 24.			=	25
Partie inutilisée des déductions au début de 2013				=

Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2013)				26
Ajoutez les montants des lignes 25 et 26.			=	27

Montant de la ligne 5 _____ x 30 %				28
------------------------------------	--	--	--	----

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2013.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2013. Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.				29
Déduction relative au RIC utilisée en 2013				=

4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2014

	A		B		C
	Montants des lignes 20 à 24 et 26		Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2013		Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2014 (col. A - col. B)
Partie relative à 2008*	(20)				30
Partie relative à 2009	(21)			=	31
Partie relative à 2010	(22)			=	32
Partie relative à 2011	(23)			=	33
Partie relative à 2012	(24)			=	34
Partie relative à 2013	(26)			=	35
Ajoutez les montants de la colonne B. Le résultat doit égaler le montant de la ligne 29.			Total	=	

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2014 la partie inutilisée de la déduction relative à 2008.